



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

6 Janvier 2010

La 7<sup>e</sup> nouvelle paroisse du diocèse de Nicolet se nomme Saint-Luc



La 7<sup>e</sup> des paroisses regroupées au diocèse de Nicolet a vu le jour ! La nouvelle paroisse Saint-Luc comprend les paroisses de Saint-Joachim, Saint-Cyrille, Saint-Félix et Saint-Lucien.



ST-JOACHIM ST-CYRILLE ST-FÉLIX ST-LUCIEN

**NICOLET, le 6 janvier 2009** – Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'Unité pastorale Emmaüs de la zone Drummond, qui comptait déjà la paroisse regroupée Notre-Dame-de-la-Paix (janvier 2009) ne comprend plus que deux paroisses, incluant la nouvelle paroisse Saint-Luc. M. Jean-Claude Poitras, curé, pourra compter sur l'apport de Marie-Claude Coupal, Gisèle Letarte et Cécile Allard-Lupien, agentes de pastorale, dans la réalisation de son mandat. Le siège de la fabrique sera situé à Saint-Cyrille. Une célébration inaugurale aura lieu le 21 mars 2010.

## APERÇU DES MODIFICATIONS PAROISSIALES

### Extraits du décret\*

- Je (l'évêque) supprime et déclare supprimées les paroisses Saint-Félix, Saint-Joachim et Saint-Lucien; je rattache et déclare rattaché au territoire de la paroisse Saint-Cyrille-de-Wendover le territoire des trois paroisses supprimées; j'autorise, conformément à la Loi sur les fabriques, le changement de nom de la paroisse Saint-Cyrille-de-Wendover en celui de paroisse Saint-Luc;
- Les personnes qui sont domiciliées sur le territoire des paroisses supprimées seront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 des paroissiens et des paroissiennes de la paroisse Saint-Luc;
- Les registres paroissiaux, les documents d'enquêtes prénuptiales et les autres documents d'archives des paroisses supprimées seront transférés et conservés au siège de la paroisse Saint-Luc; des registres paroissiaux de l'année courante seront conservés dans les quatre lieux de culte de la paroisse Saint-Luc;
- Les biens, en terme d'actif et de passif, des paroisses supprimées seront remis à la paroisse Saint-Luc et administrés par la fabrique du même nom.
- Les quatre églises situées sur le territoire de la paroisse Saint-Luc conserveront leur titulaire propre à savoir Saint-Félix, Saint-Cyrille, Saint-Joachim et Saint-Lucien.

\*Pour consulter, au besoin, le Décret, rendez-vous au <http://diocesenicolet.qc.ca>, sous l'onglet «diocèse», dans «paroisses» puis «réaménagement».

Le diocèse de Nicolet – qui célébrera sous peu son 125<sup>e</sup> anniversaire d'érection - compte désormais 65 paroisses réparties en six zones (Drummond, Drummondville, Victoriaville, Bois-Francs, Lac-St-Pierre et Bécancour). Monseigneur Raymond Saint-Gelais est le 5<sup>e</sup> évêque de Nicolet.

-30-

**Source : Martyne Desmeules**  
Responsable des communications sociales  
(819) 293-6871 poste 421  
communications@diocesenicolet.qc.ca

Images d'églises tirées du site «<http://lieuxdeculte.qc.ca>»